



SÉANCE DU 26 MARS 2021

Le vingt-six mars deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pompejac, Gironde, convoqué le dix mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de monsieur Olivier DOUENCE, Maire.

PRESENTS : Olivier DOUENCE, Liliane BORDESSOULES, André L'AZOU, Laurent CERQUEIRA, Aniko HORVATH, Philippe BESSIS, Emmanuel JACOB, Marie-Cécile DANGAS, Christophe SPADETTO, Vicky LEROY, Katia BEAUBEAU-MENNESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Katia BEAUBEAU-MENNESSON

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation des résultats
- Fiscalité locale 2021
- Subventions communales
- FDAEC 2021
- Budget 2021
- Rapport de la CLECT
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D 2021-04 : Approbation du compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D 2021-05 : Approbation du compte administratif

Sous la présidence de M. Laurent CERQUEIRA adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :



LIBELLE	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	230 214.23	3 031.08	0	3 031.08	230 214.23
Opérations de l'exercice	227 191.44	256 956.56	40 108.03	14 373.37	267 299.47	271 329.93
Totaux	227 191.44	487 170.79	43 139.11	14 373.37	270 330.55	501 544.12
Résultat clôture 2020	0	259 979.35	- 28 765.74	0	0	231 213.61
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS		259 979.35	28 765.74			231 213.61

Besoin de financement : 28 765.74 €

Hors de la présence de M. Olivier DOUENCE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

D 2021-06 : Affectation des résultats

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Olivier DOUENCE, le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	29 765,12 €
B. Résultats antérieurs reportés	230 214,23 €
C. Résultat à affecter	259 979.35 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-28 765,74 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €

Besoin de financement F = D + E 28 765.74 €

Affectation = C = G + H	259 979.35 €
G = Affectation en réserves R1068 en investissement	28 765.74 €
H = Report en fonctionnement R 002	231 213.61 €

Déficit reporté D 002 0,00€

N 2021-07 : Fiscalité locale 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 13.03 % (référence de 2019)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.14 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 17,46 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue précédemment.

**D 2021-08 : Subventions communale**

Propositions d'attributions aux associations : Article : 6574 (détaillé dans le budget 2021)

A.P. E	200,00 €
Anciens combattants	150,00 €
Comité des fêtes	300,00 €
Reflets d'argent	200,00 €
Association chasse	150,00 €

Soit un total : **1 000.00€**

Vote approbation par : voix pour et voix contre.

D 2021-09 : FDAEC 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'investissement des infrastructures prévues pour l'année 2021, pour la prise en compte du confort de vie dans l'équipement communal.

Ainsi, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du FDAEC 2021 pour un montant de 11 100,83 € HT pour le financement des projets suivants :

- Gyrobroyeur forestier :	7 050,83 € HT,	soit 8 461,00 € TTC
- Menuiserie :	2 800,00 € HT,	soit 3 360,00 € TTC
- Défibriateur :	1 250,00 € HT,	soit 1 500,00 € TTC

Soit un total de : 11 100,83 € HT 13 321,00 € TTC

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu :

- Autorise le Maire à demander une subvention de **8 000,00 €** au titre du FDAEC 2021 pour le financement des projets ci-dessus et le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

D 2021-10 : Budget primitif 2021

Monsieur Laurent CERQUEIRA, adjoint délégué au Maire, présente au Conseil Municipal les documents préparatoires du budget 2021.

Ayant exposé les propositions budgétaires pour l'année 2021, il propose de délibérer et de passer au vote.

SECTION FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Dépenses 521 854,32 €	011	Charges à caractère général	68 450,00 €
	012	Charges de personnel	72 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	92 310,00 €
	66	Charges financières (intérêts des emprunts)	4 325,57 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
	022	Dépenses imprévues	10 654,73 €
	023	Virement section investissement	274 114,02 €
	Recettes 521 854,32 €	013	Remboursement rémunération pers.
70		Produits de services	89 860,00 €
73		Impôts et taxes	108 280,71 €
74		Dotations Subv participations	68 500,00 €
75		Autres produits gestion courante	23 000,00 €
R002		Excédent reporté	231 213,61 €

**SECTION INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE**

Dépense 362 604,76 €	16	Emprunts et dettes assimilées	6 182,02 €
	20	Immobilisation corporelles	0,00 €
	21	Immobilisations corporelles	327 657,00 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €
	D001	Déficit invest. reporté	28 765,74 €
Recettes 362 604,76 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	49 898,74 €
	13	Subventions d'investissements	38 092,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
	021	Virement de la section fonctionnement	274 114,02 €
	R001	Excédent reporté	0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget communal 2021 qui s'équilibre, tel que présenté ci-dessus (cf. annexe) par voix pour, voix contre.

D 2021-11 : Approbation de la CLECT

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 06 février 2021,

Vu le rapport du 06 février 2021 de la CLECT en découlant,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

- évaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence voirie de la ZA de Coussères.

En application du IV de l'article 1609 nonies C - V 1°bis du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 06 février 2021.

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 qui en découle (annexe 1 du rapport).

Q 2021 : Questions diverses :

- *Christophe SPADETTO doit faire un devis auprès de la société COLAS pour réparation de l'enrobé de la route et pour le nouveau parking de l'école ;*
- *Philippe BESSIS doit se renseigner pour la création d'un site internet. Olivier DOUENCE précise que la mairie devra se charger de la maintenance seule afin de ne pas payer de prestation supplémentaire.*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE



LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45

Katia BEAUBEAU-MENNESSON	Philippe BESSIS	Liliane BORDESSOULES
Laurent CERQUEIRA	Marie-Cécile DANGAS	Olivier DOUENCE
Emmanuel JACOB	Aniko HORVATH	André L'AZOU
Vickie LEROY	Christophe SPADETTO	